

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de lotissement "les Archers" à HERRLISHEIM

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMELOGIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MEISBERGER Hubert

RCS / SIRET

5 6 8 5 0 1 1 9 1 0 0 0 2 3

Forme juridique

SCIC d'HLM - SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté;	le terrain d'assiette du projet occupe une surface de 30836 m ² . La surface plancher maximale envisagée est de 15500 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme général d'aménagement envisagé pour la réalisation de l'opération correspond à la réalisation d'une extension urbaine à vocation principalement résidentielle. Les formes d'habitats seront diversifiées, tels que des maisons individuelles, des maisons en bande et/ou groupées, et un nombre limité de petits collectifs.

L'assainissement pluvial sera organisé de manière alternative au "tout tuyau" avec une infiltration à la parcelle et l'aménagement de noues d'infiltration des eaux de surface provenant du réseau viaire.

Il est prévu de démolir un hangar des services techniques communaux.

4.2 Objectifs du projet

La densité minimale de 25 logements par hectare, avec une densité recherchée d'au moins 30 logements par hectare dans un rayon de 500 mètres autour des gares et arrêts de transports en commun est imposé par le SCOT bande rhénane nord, qui a été respecté. Le lotissement sera réalisé en minimum deux tranches décrites de manière détaillée au chapitre 4.3.2.

Le site de projet se place en continuité immédiate de la zone urbaine ancienne de Herrlisheim. Le chemin rural du Katzenmaettelweg débouche directement sur la zone du lotissement, depuis la rue des Vosges.

Cette rue secondaire est un axe privilégié pour développer de l'habitat et faciliter les déplacements doux vers les services et commerces de proximité et vers la gare. L'aménagement du site de projet répond aux objectifs suivants :

- résorber le bâtiment technique et les anciens terrains de sport bétonnés;
- favoriser le développement de l'habitat sur la commune ;
- favoriser le bon équilibre dans les types d'habitat à créer ;
- encourager la mixité du bâti tout en préservant le cadre de vie et le paysage ;
- prévoir un aménagement cohérent de l'ensemble de la zone pour garantir son fonctionnement d'ensemble et son articulation avec le bâti existant ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Uniquement dans la phase 2, le hangar des services techniques communaux sera démoli pour laisser place aux terrassements.

En phase 1, il n'y a plus nécessité d'effectuer des travaux de démolition, car il s'agit de terres agricoles principalement et de surfaces de loisirs imperméabilisées : terrain de tennis et de baskets en friche..

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

TRANCHE 1 (terrain d'assiette d'environ 2,3 ha): Sur cette tranche, il est envisagé la réalisation de :

- 22 lots libres pour de l'habitat individuel
- 2 parcelles destinées à la construction de logements groupés horizontaux en bande
- 3 lots pour des constructions intermédiaires
- 1 lot destiné à la construction de petits collectifs

--> Cette tranche 1 prévoit environ 68 logements

TRANCHE 2 : (terrain d'assiette de 0,7 ha). Sur cette tranche, il est envisagé la réalisation de :

- 12 parcelles pour de l'habitat individuel
- 1 lot pour la construction d'un petit collectif.

--> Soit environ 26 logements au total.

LA SURFACE PLANCHER MAXIMALE DES 2 TRANCHES EST DE : 15500 m²

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La surface du projet de lotissement est de 30836 m ² . La première phase s'étend sur 2,3 ha, la seconde sur 0,7 ha. Les voies de desserte internes principales auront une largeur de 5,5m. Les voies douces auront une largeur de 2,50m. De nombreuses noues d'infiltration seront réalisées pour infiltrer les eaux pluviales des voiries sur une largeur d'emprise d'environ 2,50 m.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Herrlisheim.
rue des Vosges

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 53' 58" 95 Lat. 48° 43' 20" 68

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet se situe entre 2 ZNIEFF de type 2 :</p> <p>* à l'est : Ancien lit majeur du rhin de strasbourg à lauterbourg</p> <p>* à l'ouest : Ried Nord.</p> <p>--> CF annexe n°7</p>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le terrain d'accueil du projet n'est pas classé parmi les zones à dominantes humides du CIGAL. Des sondages pédologiques ont été entrepris afin de vérifier cet aspect : aucun ne présentaient des traces d'hydromorphie.</p> <p>--> CF annexe n°8</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la commune de Herrlisheim est couverte par un PPRI, celui de la Zorn et du Landgraben, mais le site du projet de lotissement n'est absolument pas concerné par une zone inondable ni par remontée de nappe ni par débordement de cours d'eau.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site du projet de lotissement ne fait parti d'aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la directive "oiseaux" : VALLEE DU RHIN DE LAUTERBOURG A STRASBOURG situé à plus de 3,5 km à l'est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le futur lotissement sera alimenté par un réseau d'eau potable neuf.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'essentiel du projet est occupé par des terres labourées vouées à la maïsiculture. Quelques lanières de vergers plus ou moins entretenus subsistent. Signalons la présence d'un hangar des services techniques communaux qui sera démolé ainsi que des terrains de sport imperméabilisés (basket et tennis), entourés de thuyas. La zone du projet ne se situe absolument pas en zone de continuité écologique et n'est pas inscrit parmi les trames vertes et bleues du PLUI du pays Rhénan.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site du projet de lotissement ne fait parti d'aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la directive "oiseaux" : VALLEE DU RHIN DE LAUTERBOURG A STRASBOURG situé à plus de 3,5 km à l'est. Le projet n'a pas d'incidences sur une ou plusieurs espèces listées au FSD du site Natura 2000 le plus proche. Aucun habitat d'intérêt communautaire ou prioritaire n'est recensé sur le terrain d'accueil du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 9800 m ² de terres arables.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'accueil du projet n'est pas soumis à risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas en périmètre de protection de captage d'eau.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le futur lotissement va nécessairement induire des déplacements supplémentaires dans le réseau viaire. Les axes routiers qui sont amenés à supporter ce surplus de trafic sont jugés adaptés et suffisamment dimensionnés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les traitements paysagers des transitions urbaines intègrent cette donnée. Par ailleurs les voies de desserte seront aménagées sous forme d'espaces partagés invitant au ralentissement naturel des véhicules motorisés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement sera éclairé. Pour réduire l'impact sur les animaux nocturnes, les lampadaires seront équipés de leds à éclairage vers le bas si possible par détection de mouvement avec abaissement de la puissance sur le créneau défini par la commune.</p> <p>Les lampadaires "boules" seront proscrits.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère des rejets en eaux usées domestiques via le réseau de collecte communal vers la station d'épuration de Herrlisheim. Cette STEP est suffisamment dimensionnée pour absorber ce surplus d'eaux usées.</p> <p>Les eaux pluviales des lots privatifs seront infiltrées à la parcelle et celles provenant des voiries circulées dans des noues. Un dossier "loi sur l'eau" complet sera établi et soumis pour instruction à la DDT.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement engendredra des eaux usées qui seront traitées à la nouvelle station d'épuration de Herrlisheim. Sa capacité est de 6500 Eq_Hab et une capacité de volume de 1720 m3/j.</p> <p>En 2018, la charge hydraulique représente 76% de la valeur nominale, contre 66% pour la charge organique.</p> <p>Sur ces principes, la step de Herrlisheim est encore en capacité de traiter les effluents supplémentaires du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales seront infiltrées au maximum.

Les vergers et haies de thuyas seront défrichés avant la période de nidification des oiseaux .

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La densité de logements du projet fait que l'urbanisation de ce secteur évite la consommation d'espaces agricoles ou naturels plus intéressants ailleurs. Ce projet respectera la nouvelle doctrine de gestion des eaux pluviales. Ce projet ne se situe pas au sein d'une trame verte ou bleue du PLUI du Pays rhénan.

Pour ces raisons, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de rédiger une étude d'impact sur l'environnement ou une évaluation environnementale au regard des justifications précédemment mentionnées. Cette étude n'apportera aucune plus-value par rapport à celles déjà existantes ou à venir : dossier loi sur l'eau notamment.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Outres les 6 annexes demandées par le formulaire, le pétitionnaire transmet volontairement :

- * Annexe n°7 : localisation des ZNIEFF
- * Annexe n°8 : Etude "zone humide"
- * Annexe n°9 : Etude géotechnique (source GEOTEC)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à STRASBOURG

le,

Signature

A Strasbourg le

- 5 FEV. 2021

Hubert MEISBERGER
Directeur Opérationnel